

L'organisation mondiale des entreprises

Chambre de commerce internationale

Federal Bureau of Investigation INTERPOLIP Crime Unit INTERPOL
General Secretariat 38 Cours Albert 1er 75008 Paris, France
General Secretariat 200, quai Charles de Gaulle, 69006 Lyon, France
Tel+33149532828 - Fax +33472447163
Washington, DC20535-0001 - 935 Pennsylvania Avenue
Website: <https://www.interpol.int>
Email: Investigations@fbi.gov
http://www.fbi.gov/majcases/fraud/frauds_hemes.htm

1

FORMULAIRE DE GÉNÉALOGIE POUR CONSULTANTS

CODE GÉNÉALOGIE : GEN-xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

CODE PSA : 28/08/2024 / En cours

AVOCAT COORDINATEUR Acheteur : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

AGENT COORDINATEUR Acheteur : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

PAYMASTER : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

CODE VENDEUR : Sera communiqué ultérieurement par le Vendeur

CODE ACHETEUR : Sera communiqué ultérieurement par l'Acheteur

DATE : 28/08/2024

Considérant que les soussignés souhaitent conclure le présent accord afin de définir certains paramètres des obligations juridiques futures, ils sont liés par un devoir de confidentialité concernant leurs sources et contacts. Ce devoir est conforme à la Chambre de commerce internationale.

Considérant que les soussignés souhaitent conclure une relation commerciale de travail au bénéfice mutuel et commun des parties aux présentes, y compris leurs sociétés affiliées, filiales, actionnaires, partenaires, coentreprises, partenaires commerciaux et autres organisations associées (ci-après dénommées « sociétés affiliées »).

Maintenant donc, en considération des promesses, affirmations et engagements mutuels contenus dans le présent accord et d'autres considérations bonnes et précieuses, dont la réception est reconnue par les présentes, les parties conviennent par les présentes de ce qui suit :

1. TERMES ET CONDITIONS

A. Les parties ne solliciteront en aucune manière, ni n'accepteront aucune activité de quelque manière que ce soit de la part de sources ou de leurs sociétés affiliées, lesquelles sources ont été mises à disposition par le biais du présent accord, sans l'autorisation expresse de la partie qui a mis la source à disposition.

B. Les parties maintiendront une confidentialité totale concernant les sources commerciales de l'autre partie et/ou de ses sociétés affiliées et ne divulgueront ces sources commerciales qu'aux parties nommées conformément à l'autorisation écrite expresse de cette partie qui a mis à disposition la source. Elles ne s'engageront dans aucune des transactions que les parties souhaitent conclure et feront, au mieux de leurs capacités, l'assurance que les codes de transaction établis ne seront pas affectés.

C. Les parties ne divulgueront pas les noms, adresses, adresses e-mail, numéros de téléphone et de télécopieur ou de télex à des contacts de l'une ou l'autre des parties à des tiers et qu'elles reconnaissent

chacune ces contrats comme la propriété exclusive des parties respectives et qu'elles n'engageront aucune négociation ou transaction directe avec de tels contrats révélés par l'autre partie.

D. Les parties s'engagent en outre à ne pas conclure de transactions commerciales avec des banques, des investisseurs, des sources de financement ou d'autres organismes dont les noms ont été fournis par l'une des parties au présent accord, à moins qu'une autorisation écrite n'ait été obtenue de l'autre partie (). Pour la vente de cet accord, il importe peu que les informations soient obtenues auprès d'une personne physique ou morale. Les parties s'engagent également à ne pas faire appel à un tiers pour contourner la présente clause.

E. En cas de contournement du présent Contrat par l'une ou l'autre des parties, directement ou indirectement, la partie contournée aura droit à une pénalité pécuniaire légale égale au service maximum qu'elle devrait réaliser à partir d'une telle transaction, plus tous les frais, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais juridiques et les dépenses engagées pour récupérer les revenus perdus.

Toutes les contreparties, avantages, primes, frais de participation et/ou commissions perçus en raison des contributions des parties à l'Accord, relatifs à toutes les transactions, seront répartis comme convenu d'un commun accord.

F. Le présent Accord est valable pour toutes les transactions entre les parties et sera régi par la loi applicable dans les tribunaux australiens, canadiens, américains, britanniques, singapouriens et français ou en vertu du droit français. En cas de litige, les lois d'arbitrage des États s'appliqueront.

G. Les parties signataires acceptent par la présente la juridiction choisie comme lieu exclusif. La durée de l'Accord se perpétuera dès la réception du dernier paiement à compter de la date des présentes.

2. ACCORD DES TERMES / AGREEMENT TO TERMS

A. Les signatures sur le présent accord reçues par télécopieur, courrier et/ou courrier électronique constitueront un contrat exécuté. L'accord est exécutoire et admissible à toutes fins utiles selon les termes de l'accord.

B. Tous les signataires des présentes reconnaissent avoir lu l'accord ci-dessus et, par leurs initiales et leur signature, qu'ils ont l'autorité pleine et entière pour exécuter le document pour et au nom de la partie pour laquelle ils ont apposé leur signature.

Veuillez énumérer dans votre réponse toutes les personnes qui, selon vous, ont participé à l'avancement de votre dossier et qui devraient être nommées comme bénéficiaires dans l'IMFPA.

GROUPE VENDEUR – 3 PERSONNES (Commission Fermée)				
Nom du passeport et fonction/poste	Numéro de passeport	Adresse e-mail	Téléphone, Watsapp #	TOTAL COMMISSIONS

GROUPE ACHETEUR BUYER – 3 PERSONNES (Commission Fermée)
--

Nom du passeport et fonction/poste	Numéro de passeport	Adresse e-mail	Téléphone, Watsapp #	TOTAL COMMISSIONS

Tous les intermédiaires cités côté vendeur et côté acheteur reconnu seront payés par accord de commission. Nous, soussignés, confirmons que les intermédiaires susmentionnés ont été impliqués dans la facilitation de cette transaction et seront inclus dans l'ACCORD DE PARTAGE DES BÉNÉFICES (PSA : Final Protection Agreement).

Acheteur et Vendeur responsables des paiements des commissions

signature _____	signature _____
. Nom Vendeur • Numéro de passeport : • Date d'émission : • Date d'expiration : • Téléphone : • E-mail	. Nom Acheteur • Numéro de passeport : • Date d'émission : • Date d'expiration : • Téléphone : • E-mail

Officier du tribunal désigné par l'acheteur pour s'occuper des formalités

signature _____

. Nom Avocat / Notaire
• Numéro de passeport :
• Date d'émission :
• Date d'expiration :
• Téléphone :
• E-mail

Nombre de pages 3

FIN DU DOCUMENT